



Alors que le potentiel hydroélectrique français est notoirement sous-estimé, les écologistes, c'est une constante, sont contre tout et son contraire sans être à un paradoxe près : contre le nucléaire et contre l'hydroélectricité (qui ne consomme pas une goutte d'eau), contre les étangs alimentés par de l'eau gravitaire excédentaire gratuite. Ces scénarios contradictoires de leur doxa sur une gestion politicienne de l'eau serait très drôle si l'intérêt général n'était pas en jeu.

Les écologistes sont directement responsables du remède technique qu'ont dû initier les paysans à répondre à leurs besoins en eau : la création de bassines pour stocker l'eau.

- « Avant », ils assumaient 100% leurs investissements concernant des aménagements de travaux hydrauliques en eau gravitaire, comme depuis des siècles, répondant à leurs besoins en eau.

- « Après » la doctrine, ils ont obtenus des financements publics.

Ces bassines, créées avec subventions, dévoreuses de produits pétroliers, sont alimentées par des pompages énergivores dans la nappe captive, spoliant la ressource en eau de nos enfants. Des bagatelles socio-environnementales.

Et les écologistes sont opposés, à juste titre à l'aberration conceptuelle des bassines, tout en les ayant clairement initiées.

La France reçoit 503 milliards de m³ de précipitations. En déduisant 314 milliards de m³ d'évaporation, la pluie efficace qui rejoint les cours d'eau et alimente les nappes d'eau souterraines est estimée à environ 190 milliards de m³.

Or nous ne consommons que 33 milliards de m³, piscines et maïs compris.

157 milliards de m³ rejoignent donc la mer qui n'a pourtant pas besoin d'eau.

Et sur les prétendus besoins des espèces élevées en pisciculture ?

Sur l'argument de la diversité des espèces aquatiques, les ouvrages hydrauliques nous semblent moins responsables que coupables d'avoir dégradé la qualité des masses d'eau et d'avoir profondément modifié les peuplements piscicoles. D'autres usagers des cours d'eau ont récolté 100% du cheptel original puis procédé à l'aveugle à des empoisonnements massifs depuis 1960 pour satisfaire la pêche de loisir qui n'avait cure de la nature. Ils sont désormais légalement « protecteurs de la nature et du milieu naturel » et FNE, ayant les mêmes intérêts financiers valide.

Un message politique pédagogique ?

Si l'Etat prétend favoriser la petite production hydroélectrique et très accessoirement des productions agricoles en France, il devrait faire un arbitrage entre les subventions importantes qu'il verse aux institutions (FNE-FNPF) contrariant ses propres objectifs et la transition énergétique et les productions agricoles qu'il entendrait encourager.

Cela nous semble un levier pédagogique pour appeler à plus de modestie et de bon sens.

la presse a une responsabilité certaine en colportant certains avis sans chercher à savoir s'ils relèvent d'une doctrine ou d'une science indépendante robuste, tel cet article des Echos ci-après.

Levée de boucliers contre la petite hydroélectricité

L'Etat veut encourager les investissements dans la création de centrales d'énergie hydraulique sur le cours des rivières. Les impacts environnementaux mobilisent les écologistes.

Paul Molga **LES ECHOS** publié le 29 nov 2021

ENERGIE

« *D'accord pour ce projet, mais à condition d'en diviser la taille par trois.* » Voilà la réponse qu'a reçue de la préfecture d'Occitanie, un producteur d'énergie verte qui

envisageait d'installer une turbine sur un torrent de la région. Faute de rentabilité, le projet est tombé à l'eau. Il n'est pas le seul.

Un peu partout, la petite hydroélectricité s'enlise : 19 lauréats en 2016, 14 l'année suivante, puis 13 et seulement 8 sur la dernière tranche d'appel d'offres pour la création de petites centrales hydroélectriques proposée par la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** introduite par la loi de Transition énergétique.

«*La faute au durcissement des conditions d'attribution de nouveaux projets*», regrette Anne Penalba, vice-présidente du syndicat France Hydro Électricité. Obtenir une autorisation d'exploitation peut, en effet, réclamer jusqu'à sept ans d'instruction et des mesures compensatoires jugées «*disproportionnées*» par les professionnels du secteur. «*Nous sommes la cible d'une opposition dogmatique qui s'arc-boute sur une vision naturaliste des rivières*», poursuit l'experte. Conséquence de ces retenues administratives : seulement 10 MW sur les 93,6MW accordés par les trois derniers appels d'offres de la PPE lancés en 2017 ont été accordés.

Paradoxe

Cette filière d'énergie renouvelable fait face à un paradoxe : revalorisée par un tarif d'achat avantageux, elle est dans le collimateur des écologistes. «***L'état critique de nos cours d'eau ne leur permet pas de supporter la pression supplémentaire de nouvelles constructions. Le développement de cette source d'énergie aurait des impacts rédhibitoires sur la biodiversité aquatique et sa résilience face aux effets du changement climatique*** » explique Jacques PULOU, membre du directoire du réseau eau et milieux aquatiques de France Nature Environnement. «***Au fil des appels d'offres, l'environnement naturel est de moins en moins pris en compte dans l'appréciation des projets*** », dénonce l'O.N.G. En outre, les tensions climatiques et d'usage sur la ressource font craindre des risques de tension entre usagers des eaux vives : agriculteurs, exploitants touristiques, pêcheurs.

«***La pérennité à long terme de cette source d'énergie aux impacts rédhibitoires sur la biodiversité aquatique, et sa résilience face aux effets du changement climatique, n'est pas garantie*** », assure FNE. L'organisation a mesuré le ratio bénéfice-risque : la réalisation de l'objectif de développement assigné

à la PPE à l'hydroélectricité ne jouerait que sur 1 % de l'objectif global de développement assigné à toutes les sources renouvelables d'électricité.

Environ 2 300 petites centrales turbinent à ce jour sur les 250 000 km de cours d'eau du territoire. Ensemble, elles produisent l'équivalent d'un réacteur nucléaire (6 TWh/an). Mais leur impact paysager ne passe pas inaperçu : généralement équipées d'un petit barrage, elles amplifient le dénivelé en accentuant le débit du cours. Ce sont ces ouvrages en béton que vilipendent les écologistes, notamment parce qu'ils empêcheraient aux poissons migrateurs de remonter le courant. Or, le potentiel de développement de cette énergie est considérable. « *On peut aisément doubler sa production* », estime Jean-Marc Lévy, délégué général de France Hydro Electricité.

Energie en circuit court

Arguments du syndicat : cette énergie régulière captée au fil de l'eau est opérable en circuit court, pour alimenter une vallée par exemple : son rendement sans équivalent dans le catalogue des énergies renouvelables : 90% avec près de 4 000 heures de fonctionnement annuel ; elle crée enfin des emplois et des richesses locales pour l'entretien et la maintenance de ces équipements : près de 30 000 et 1, 9 milliards d'euros de retombées fiscales d'ici à 2030. Une voie qui pourrait mettre les deux parties d'accord reste pourtant peu explorée : rénover le parc hydraulique existant, plutôt que construire. Actuellement, 20% du parc serait constitué d'unités âgées de plusieurs décennies équipées de matériel obsolète.

LES ECHOS Mardi 30 novembre 2021 PME®IONS